

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE  
MEAUX  
Avenue S. ALLENDE  
77108 MEAUX

L'Officier du Ministère Public

à

*Maître SCHINAZI Allan*  
*174 rue de Courcelles*  
*75017 PARIS*

Références à rappeler : RO  
AFM

Rédacteur .

Maître,

Par courrier en date du 26 avril 2018, vous avez sollicité le classement sans suite d'une infraction concernant la société sur le ressort du Tribunal de Police de Meaux ou bien l'audience de celle-ci.

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à **MOUSSY LE VIEUX(77230), 21, RUE CHARLES PEGUY**, en date du **16/04/2017 à 00h00**, par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par **Service ANR**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : \_\_\_\_\_

Je vous informe que le dossier a été classé sans suite.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Maître, mes salutations distinguées.

Fait à MEAUX, le 07/05/2018

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

